

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission 26-Juil-2017

Date de révision 19-Mars-2020

Révision Numéro 2

*Ce document est conforme à la norme de communication des dangers de l'OSHA des États-Unis (29 CFR 1910.1200), au SIMDUT 2015 du Canada, qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) modifiée et le Règlement sur les produits dangereux (HPR), ainsi qu'au NMX-R-019-SC-2011 du Mexique.*

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE L'ENTREPRISE/ENTREPRISE

#### Identificateur du produit SGH

Nom du produit Oxygen-Pro Cartouche Neutra-lox

#### Autres moyens d'identification

Numéro ONU NA1993

Synonymes Aucun

#### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Édaguant d'air

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

#### Coordonnées du fournisseur

##### **Adresse du fournisseur**

Hospeco Brands Group  
26301 Curtiss-Wright Pkwy  
Cleveland, OH 44143  
États-Unis  
TÉL. : 800-942-9199  
Courriel : info@hospecobrands.com

##### **Numéro de téléphone d'urgence**

##### **Numéro de téléphone d'urgence chimique:**

Chem-Tel Inc. : 1-800-255-3924 pour les États-Unis /+01-813-248-0585 en dehors des États-Unis

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

## **Classement**

Ce produit est considéré comme dangereux selon les critères établis dans la norme de communication des dangers de l'OSHA des États-Unis (29 CFR 1910.1200), le SIMDUT 2015 du Canada, qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) modifiée et le Règlement sur les produits dangereux (HPR), et le NMX-R-019-SC-2011 du Mexique.

Corrosion/irritation de la peau	Catégorie 2
Lésions oculaires graves / Irritation des yeux	Catégorie 2
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1

## **Éléments d'étiquette**

Avertissement

de mot de signal



### **Mentions de danger**

Provoque une irritation de la peau

Provoque une irritation oculaire grave

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

**Dangers pour la santé physique et pour la santé Non classés ailleurs** Sans objet.

### **Mises en garde**

#### **Prévention**

- Lavez soigneusement la peau après la manipulation.
- Évitez de respirer de la poussière/ de la fumée / du gaz / de la brume / des vapeurs / de la pulvérisation. • Portez des gants de protection/ des vêtements de protection / une protection oculaire / une protection faciale.

#### **Conseils généraux**

- Aucune

#### **Yeux**

- Si l'irritation des yeux persiste : Obtenez un avis ou une attention médicale. **Peau**
- En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenez un avis ou une attention médicale.
- Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

**Feu** • En cas d'incendie : Utilisez du CO<sub>2</sub>, un produit chimique sec ou de la mousse pour l'extinction.

**Entreposage** • Conserver dans un endroit bien ventilé. Restez au frais.

**Élimination** • Jeter le contenu ou le contenant à une usine d'élimination des déchets approuvée.

## **Autres renseignements**

Composants dangereux qui doivent figurer sur l'étiquette :

- linalol 78-70-6
- citral 5392-40-5
- 2-méthoxy-4-propénylphénol (= isoeugénol) 97-54-1

**Toxicité aiguë inconnue** 0 % du mélange est constitué d'un ou de plusieurs ingrédients dont la toxicité est inconnue.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Les identités chimiques individuelles des ingrédients de ce mélange sont considérées comme des informations exclusives et des secrets commerciaux conformément au paragraphe(i) de §1910.1200. En tant que tels, ils sont retenus conformément aux dispositions de la loi. Certaines substances dangereuses sont énumérées dans la section Sur les contrôles de l'exposition et la protection personnelle.

### 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

#### Description des mesures de premiers secours nécessaires

<b>Contact visuel</b>	SI DANS LES YEUX: Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Obtenez un avis ou une attention médicale.
<b>Contact avec la peau</b>	SI SUR LA PEAU: Laver avec beaucoup de savon et d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenez un avis ou une attention médicale. Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.
<b>L'inhalation</b>	Si vous éprouvez des symptômes respiratoires: Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin.
<b>Ingestion</b>	SI AVALÉ: Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin si vous ne vous sentez pas bien.

#### Symptômes/effets les plus importants, aigus et retardés

**Irritation des symptômes/effets les plus importants.** Éruptions cutanées. Démangeaisons.

#### Indication d'une attention médicale immédiate et d'un traitement spécial nécessaires, si nécessaire

**Notes au médecin** Peut provoquer une sensibilisation par contact cutané.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Agent extincteur approprié</b>	Utilisation: Pulvérisation d'eau. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Produit chimique sec. Mousse
<b>Support d'extinction inapproprié</b>	résistante à l'alcool. N'utilisez pas un courant d'eau solide, car il pourrait disperser et propager le feu.
<b>Dangers particuliers découlant de l'Produits chimiques</b>	Liquide combustible. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones confinées (sous-sol, réservoirs, trémies/wagons-citernes, etc.).
<b>Données sur les explosions</b>	
Sensibilité aux chocs mécaniques	
Sensibilité à la décharge statique	Aucune.
<b>Équipement de protection et</b>	As
<b>Précautions pour les pompiers</b>	( en cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome à pression-demande, approuvé par le ;HA/NIOSH ou l'équivalent) et un équipement de protection complet.

## 6. MESURES DE REJET ACCIDENTEL

### Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions personnelles** Aucune donnée disponible.

### Précautions environnementales

**Précautions environnementales** Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Si le produit contamine les rivières et les lacs ou les drains informez les autorités respectives.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Méthodes de confinement** Conserver dans des contenants fermés et appropriés pour l'élimination.

**Méthodes de nettoyage** Soak avec un matériau absorbant inerte (p.ex. sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois).

## 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### Précautions pour une manipulation sécuritaire

**Manipulation** Évitez tout contact avec la peau et les yeux. Portez de l'équipement de protection individuelle.

### Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité

**Stockage** Stocker dans un endroit bien ventilé. Restez au frais.

**Produits incompatibles** Aucun connu.

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE****Paramètres de contrôle**

**Lignes directrices sur l'exposition** Les ingrédients suivants sont les seuls ingrédients du produit au-dessus du seuil (ou de la concentration qui contribue à la classification du danger du mélange) qui ont une limite d'exposition applicable dans la région pour laquelle cette fiche de données de sécurité est destinée ou UNE autre limite recommandée. À l'heure actuelle, les autres constituants pertinents n'ont pas de limites d'exposition connues provenant des sources énumérées ici.

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Éther monométhyle de dipropylène glycol 34590-94-8	STEL : 150 ppm TWA : 100 ppm S*	TWA : 100 ppm TWA : 600 mg/m <sup>3</sup> (libéré) TWA : 100 ppm (libéré) TWA : 600 mg/m <sup>3</sup> (libéré) STEL : 150 ppm (libéré) STEL : 900 mg/m <sup>3</sup> (libéré) S* S*	IDLH : 600 ppm TWA : 100 ppm TWA : 600 mg/m <sup>3</sup> STEL :  150 ppm STEL : 900 mg/m <sup>3</sup>
Citral 5392-40-5	TWA : fraction inhalable de 5 ppm et vapeur S*	-	-

ACGIH TLV: American Conference of Governmental Industrial Hygienists - Threshold Limit Value. OSHA PEL: Occupational Safety and Health Administration - Limites d'exposition admissibles. NIOSH IDLH: Immédiatement dangereux pour la vie ou la santé.

**Contrôles d'ingénierie appropriés****Mesures d'ingénierie**

Douches  
Douches oculaires  
Systèmes de ventilation

**Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux et du visage**  
**Protection de la peau et du corps**  
**Protection respiratoire**

Lunettes de sécurité bien ajustées.  
Portez des gants ou des vêtements de protection.  
Si les limites d'exposition sont dépassées ou s'il y a irritation, une protection respiratoire approuvée par le NIOSH/MSHA devrait être portée. Des respirateurs à air à pression positive peuvent être nécessaires pour les concentrations élevées de contaminants dans l'air. La protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en vigueur.

**Mesures d'hygiène**

Lorsque vous utilisez, ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas. Enlevez et lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas être autorisés à sortir du lieu de travail. Lavez soigneusement le visage, les mains et toute peau exposée après la manipulation. Assurer le nettoyage régulier de l'équipement, de l'aire de travail et des vêtements.



Matériaux incompatibles Acides forts. Alcalin.

Produits de décomposition dangereux Aucun produit n'a été connu d'après les renseignements fournis.

## 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

### Information sur les voies d'exposition probables

<b>Informations sur le produit</b>	Il n'y a pas de données disponibles pour ce produit
<b>L'inhalation</b>	Il n'y a pas de données disponibles pour ce produit.
<b>Contact visuel</b>	Provoque une irritation oculaire grave.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque une irritation de la peau.
<b>Ingestion</b>	Il n'y a pas de données disponibles pour ce produit.

### Mesures numériques de la toxicité - Produit

**Toxicité aiguë inconnue** 0 % du mélange est constitué d'un ou de plusieurs ingrédients dont la toxicité est inconnue. *Les valeurs suivantes sont calculées sur la base du chapitre 3.1 du document SGH:*

<b>DT50 par voie orale</b>	4047 mg/kg; Estimation de la toxicité aiguë
<b>DT50 par voie cutanée</b>	7671 mg/kg; Estimation de la toxicité aiguë

### Informations sur les composants

Nom chimique	DT50 voie orale	DT50 par voie cutanée	CL50 Inhalation
Éther monométhyle de dipropylène glycol	= 5400 µL/kg ( Rat )	= 9500 mg/kg ( Lapin )	-
Citral	= 4960 mg/kg ( Rat )	= 2250 mg/kg ( Lapin )	-

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Irritation/réactions oculaires. Réactions allergiques cutanées ou irritation.

### Effets retardés et immédiats ainsi que les effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Aucune information disponible.
<b>Mutagénicité des cellules germinales</b>	Aucune information disponible.
<b>Cancérogénicité</b>	Ne contient aucun ingrédient au-dessus des quantités déclarables indiquées comme cancérogènes.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - exposition unique</b>	Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée**  
**Risque d'aspiration**

Aucune information disponible.  
Aucune information disponible.

## 12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour Micro-organismes	Daphnia Magna (Puce d'eau)
Éther monométhylque de dipropylène glycol 34590-94-8		LC50 96 h: > 10000 mg/L statique (Pimephales promelas)		CL50 48 h : = 1919 mg/L (Daphnia magna)
Linalool 78-706	CE50 96 h: = 88,3 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	LC50 96 h: 22 - 46 mg/L statique (Leuciscus idus)		CE50 48 h : = 20 mg/L (Daphnia magna)
Citral 5392-40-5	CE50 72 h: = 16 mg/L (Desmodesmus subspicatus) CE50 96 h: = 19 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	LC50 96 h: 4,6 - 10 mg /L statique (Leuciscus idus)	CE50 = 2100 mg/L 30 min	CE50 48 h : = 7 mg/L (Daphnia magna)

**Persistence et dégradabilité** Aucune information disponible.

**Bioaccumulation** Aucune information disponible.

Nom chimique	Journal pow
Linalol	3.1
Citral	2.76

**Mobilité** Aucune information disponible.

**Autres effets indésirables** Aucune information disponible.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination des déchets

Éliminer conformément à la réglementation locale.

### Emballages contaminés

Les conteneurs vides présentent un risque potentiel d'incendie et d'explosion. Ne coupez pas, ne percez pas ou ne soudez pas les contenants.

## 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

**Remarque :** Selon 49 CRF §173.150(f)(1), ce matériau devrait être reclassé comme NA1993, Liquide combustible, NOS s'il est expédié en vrac.

**Dot** Non réglementé

**TMD** Non réglementé

**MEX** Non réglementé

## 15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

### Règlements internationaux

Substances appauvrissant la couche d'ozone	Sans objet
Polluants organiques persistants	Sans objet
Déchets dangereux	Sans objet
La Convention de Rotterdam (consentement préalable sans objet en connaissance de cause)	
Convention internationale pour la Prévention de la pollution par les navires (MARPOL)	Sans objet

### Inventaires internationaux

TSCA           complies   **DSL**           Complies

### Légende

TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis Article 8(b) Inventaire   **DSL/NDL** - Liste intérieure du Canada/Liste extérieure

### Réglementation fédérale des États-Unis

Article 313 du titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou plusieurs produits chimiques qui sont assujettis aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 de la partie 372 du Code of Federal Regulations :

Nom chimique	Numéro cas-no	Poids %	LEP 313 - Valeurs seuils %

**SARA 311/312 Catégories de danger**

Risque aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Oui
Libération soudaine du risque de pression	Non
No de danger réactif	

**Loi sur l'assainissement de l'eau**

Ce produit ne contient aucune substance réglementée en tant que polluants en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'eau (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

**CERCLA**

Ce matériel, tel qu'il est fourni, ne contient aucune substance réglementée en tant que substances dangereuses en vertu de l'Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques en matière de rapports au niveau local, régional ou étatique concernant les rejets de ce matériel.

**Réglementation des États-Unis**

**Proposition 65 de la Californie** Ce produit ne contient pas de produits chimiques de la Proposition 65.

**Règlement sur le droit à l'information des États américains**

Nom chimique	New Jersey	Le Massachusetts	Pennsylvanie	L'Illinois	Rhode Island
	X	X	X	X	X

**Renseignements sur l'étiquette de l'EPA des États-Unis**

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Sans objet

**16. AUTRES RENSEIGNEMENTS**

**NFPA**                      Danger pour la santé 2    Inflammabilité 2

**Date d'émission**

26-juil-2017

**Date de révision**

21-mars-2020

**Note de révision**

Mise à jour de la formule

L'information fournie sur cette FDS est correcte au meilleur de notre connaissance, de l'information et de la croyance à la date de sa publication. Les informations fournies sont conçues uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et la libération en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. L'information se rapporte uniquement au matériel spécifique désigné et peut ne pas être valide pour ce matériel utilisé en combinaison avec tout autre matériel ou dans tout processus, sauf indication contraire dans le texte.

**Fin de la fiche de données de sécurité**

